

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Lundi 15 décembre 2025, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	X			PEYRACHE A.	visio		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.		X	
BRESSO D.	X			ROUVEYROL B.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.	X			VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.	X						

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE CENTRALES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSUMMATION SUR LE SITE GROTTTE CHAUVET 2 A VALLON PONT D'ARC - LOT 1 RENFORCEMENT DE STRUCTURE

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERG) a confié à Territoire d'énergie Ardèche une mission de mandat d'ouvrage pour la construction de 3 centrales de production photovoltaïque sur le site Grotte Chauvet 2.

Ce marché de travaux comprend le renforcement de la structure métallique de la pergola du restaurant pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïque sur celle-ci ;

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, Territoire d'énergie Ardèche a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 11 septembre 2025.

Les offres étaient à rendre pour le 6 octobre 2025 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical qu'un seul pli a été transmis avant la date limite de réception. La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège de Territoire d'énergie Ardèche en date du 6 décembre 2025.

L'offre reçue est la suivante :

MANANG pour un montant de 137 092 € H.T

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres, a été réalisée par les services de Territoire d'énergie Ardèche le 3 décembre 2025 et présente ainsi le classement final.

Candidats		MANANG
ADRESSE CANDIDAT		302 rue des Blaches ZI La Buissière - 38530 LA BUISSIÈRE
	<i>Barème de points</i>	
Note Prix TOTAL	50,00	50,00
Prix en €.HT total		137 092 €
Note Qualité technique	30,00	28,00
Note Délais	20,00	17,00
Note finale des offres		95,00
Classement		1

Le Président propose ainsi de retenir, l'offre du candidat MANANG ayant pour un montant de 137 092 euros HT dont l'offre est conforme au cahier des charges et jugée technico économiquement intéressante

Le Président indique que le présent marché sera attribué lorsque le SMERGC aura donné son accord de principe.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ✓ DECIDE de retenir l'entreprise MANANG pour un montant de 137 092 euros HT pour le lot 1;
- ✓ AUTORISE le Président à signer le marché correspondant avec le candidat retenu.

Le président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le